

## CONSEIL MUNICIPAL

**DU 8 MARS 2007**

=====

### COMPTE RENDU

=====

**ETAIENT PRESENTS :** M. PATERNOTTE, Maire  
Mme FANJAS, MM. LACOUR, GAUBERT, Mme  
RAVAILLEAU, MM. DUFOUR (jusqu'à 22 h 20), GREMONT,  
Mme CHAUSSIVERT, Adjointes

Le nombre de conseillers M. BARGY, Mme BOBARD-PAULARD, M. AUDE,  
Conseillers Délégués,  
en exercice est de 35 MM. HEBERT, SAGBOHAN, THARREAU, Mmes REMAUD,  
BENAC, M. BOSCHAT, Mmes CHRISTIN, DAVESNE,  
MM. LEMOGNE, MONNIER, LE BAIL, Mme MENDES,  
M. DULOUEARD, Conseillers Municipaux,  
formant la majorité des membres en exercice.

#### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

M. VIRARD	à	M. PATERNOTTE
M. LAMARCHE	à	M. GAUBERT
M. FAUVEAU	à	M. GREMONT
Mme DEVILLE	à	Mme FANJAS
Mme ALONSO	à	M. LACOUR
Mme NEE	à	M. DUFOUR
Mme ENGUERRAND	à	Mme CHAUSSIVERT

**ABSENTS :** Mmes DELESTRE, JEANTILS, SAILLOT, M. RIGAUDIE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme CHRISTIN

La séance est ouverte à 21 heures 10

<b>I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 JANVIER 2007</b>
---

*Le compte rendu de la séance du 18 janvier 2007 est adopté à l'unanimité.*

**II - AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES/  
JEUNESSE/POLITIQUE DE LA VILLE/SECURITE PUBLIQUE**

**\* DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO PSYCHO PEDAGOGIQUE D'EAUBONNE ET DE L'HOPITAL DE JOUR POUR ADOLESCENTS D'ERMONT**

Rapporteur : Monsieur SAGBOHAN

La Ville de Sannois contribue depuis plusieurs années au fonctionnement du CMPP d'Eaubonne et de l'Hôpital de jour pour Adolescents d'Ermont, par le versement d'une subvention au Syndicat Intercommunal.

Cette action vient compléter celle du Centre Médico Psychologique pour enfants, installé dans les locaux du Centre Médico Social de Sannois.

Entre 1997 et 2006, le nombre d'enfants et d'adolescents accueillis au CMPP est resté relativement stable, en revanche le nombre d'enfants Sannoisiens a été multiplié par deux.

**Le tableau ci-dessous indique l'évolution du nombre d'enfants et d'adolescents Sannoisiens pris en charge, entre 1997 et 2006**

<b>Année</b>	<b>Montant subvention arrondi Euros</b>	<b>Nombre d'enfants + adolescents</b>	<b>Enfants/Adolescents Sannoisiens</b>
1997	825.00	1129	32
1998	796.00	1135	30
2001	1 540.00	1107	55
2202	1 881.00	1008	65
2003	2 027.00	1092	68
2004	2 182.00	1132	71
2005	1 752.18	1056	57
<b>2006</b>	<b>2 121.06</b>	<b>1060</b>	<b>69</b>

*Sur avis favorable des commissions compétentes le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour attribuer au Syndicat Intercommunal une participation communale à hauteur de 30,74 € par enfant soit la somme de 2.121,06 € au titre de l'année 2006 à verser sur l'exercice 2007.*

**\* LOGEMENT : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LE FAVIER THEATRE » POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL MUNICIPAL**

Rapporteur : Monsieur BARGY

La Ville avait demandé par voie de convention (délibération n° 149 du 27 septembre 2006), à la compagnie « Le Favier théâtre », spécialisée dans le répertoire du théâtre français du XVIIème siècle de donner 4 représentations de la pièce « Le Bourgeois Gentilhomme » aux mois de mai et juin 2007.

La compagnie souhaite bénéficier d'un lieu de stockage pour ses costumes et la Ville dispose d'un lieu sis 139 ter, Boulevard Charles de Gaulle à Sannois qu'elle peut mettre à disposition.

Les modalités de cette mise à disposition sont précisées par convention.

*Sur avis favorable des commissions compétentes, le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la mise à disposition d'un local avec l'Association « Le Favier Théâtre ».*

<p><b>III – EDUCATION/SPORTS/CULTURE/COMMUNICATION/VIE ASSOCIATIVE/ECONOMIE</b></p>
---

**\*TROPHEE DES GRIMPEURS 2007.**

Rapporteur : Monsieur DUFOUR

La course cycliste annuelle comptant pour le **Trophée des Grimpeurs** se déroulera cette année le **17 mai 2007**.

« **Routes et Cycles** » est une des associations partenaires de l'action communale en terme d'animations sportives. Elle nous propose comme chaque année, d'organiser cette manifestation d'envergure internationale.

L'attachement des habitants de Sannois pour cette manifestation devenue traditionnelle, reste constant, il est donc important de matérialiser cette politique sportive de proximité en accueillant cette course internationale dans la ville au profit des populations.

L'association sollicite une subvention de 29.700 € dont 14 850 € seront versés un mois avant la course et 14 850 € un mois après la course. Pour rappel, la subvention allouée à l'association pour l'année 2006 était de 29.200 € soit une augmentation de 1,71 % pour l'année 2007.

*Sur avis favorable des commissions compétentes, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention pour l'organisation du Trophée des Grimpeurs 2007 et attribue la subvention demandée.*

**\* CULTURE – MUSEE DE LA BOXE–**

**DEMANDE D'APPELLATION « MUSEE DE FRANCE »**

Rapporteur : Madame FANJAS

Bâti à proximité du collège Jean Moulin et situé à l'intérieur du Palais des sports Jean-Claude Bouttier inauguré le 12 février 2005, le musée de la Boxe présente une collection permanente retraçant l'histoire de la Boxe de l'Antiquité à nos jours. La couverture chronologique des collections s'étend du XVIII<sup>e</sup> siècle au XXI<sup>e</sup> siècle et l'importance numérique des collections s'élève à environ 14 000 pièces (y compris le patrimoine écrit).

Actuellement, la ville poursuit une démarche de candidature à l'appellation « musée de France » tel que défini dans la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France.

La Ville de SANNOIS souhaite, à terme, obtenir le label octroyé par l'Etat, dans un premier temps pour le musée de la boxe , comme étant défini par la loi citée ci-dessus.

Le 11 avril 2006 une évaluation scientifique des collections des musées de Sannois associant la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la Direction des musées de France (DMF) a eu lieu. En septembre 2006 le rapport de M.Patrick Léon, conservateur en chef du patrimoine à l'Inspection générale des musées (DMF) a été reçu.

Depuis juillet 2006, un chargé de mission a été recruté pour le travail d'inventaire des collections du musée de la Boxe (environ 14 000 pièces- équipement de boxe, affiches et programmes, jouets, sculptures, peintures, dessins, gravures, etc.- dont 5000 revues) et la rédaction du document d'orientation du musée de la Boxe en vue de la demande d'appellation « Musée de France »

Conformément à l'Art.6 du décret n°2002-628, « la personne morale propriétaire des collections qui sollicite l'appellation « Musée de France » adresse une demande au ministre chargé de la culture et le cas échéant, au ministre dont relève le musée ou qui en assure la tutelle.

Cette demande est accompagnée notamment de l'inventaire des biens affectés aux collections du musée précisant l'origine de propriété des biens, la décision de l'instance délibérante compétente demandant l'appellation « musée de France » et d'un document d'orientation précisant les objectifs scientifiques et culturels du musée ainsi que les conditions et les moyens envisagés pour leur mise en œuvre, notamment en matière de collections, de personnels, de muséographie, d'éducation, de diffusion et de recherche. »

*Sur avis favorable de la commission compétente, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter auprès du Haut conseil des musées de France présidé par le Ministre chargé de la Culture l'appellation « Musée de France » pour le Musée de la Boxe. Ce Haut Conseil doit se réunir dans le deuxième semestre de 2007.*

**\* CULTURE – CADRE TARIFAIRE ENTREES, PRODUITS DU MUSEE DE LA BOXE, DU MUSEE UTRILLO-VALADON ET DU MOULIN POUR L'ANNEE 2007**  
Rapporteur : Madame FANJAS

Dans le cadre de la révision annuelle du cadre tarifaire des entrées et des produits boutique des musées et du moulin de Sannois pour l'année 2007, il est proposé de redéfinir les différentes catégories de tarifs pour les entrées individuelles (les fourchettes ne changent pas).

Afin de pouvoir proposer des ateliers pédagogiques au jeune public en individuel dans les musées lors des vacances scolaires, une fourchette tarifaire pour un « tarif individuel atelier enfants » a été adjointe aux tarifs individuels .

Il est proposé d'ajouter :

- une fourchette tarifaire pour les accompagnateurs et chauffeurs des « Groupes » ;
- un « droit de parole » qui permettrait à un conférencier extérieur aux musées de la Ville de Sannois d'effectuer, après autorisation de l' élu, une visite pour un groupe au sein du Musée Utrillo-Valadon, du musée de la Boxe ou du Moulin.

*Sur avis favorable des commissions compétentes, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces fourchettes tarifaires.*

**\* CULTURE : ACTIONS DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE - ANNEE 2007**

**- DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE**

Rapporteur : Madame FANJAS

La Médiathèque municipale, dans le cadre de ses actions en faveur du développement de la lecture publique, mène, tout au long de l'année 2007, un programme d'animations, expositions, conférences, spectacles, etc...

Le budget prévisionnel de ces animations se répartit comme suit :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Actions spécifiques en faveur Des jeunes et du tout public	15.000 €	Ville de Sannois	11 150 €
Animations littéraires	1.350 €	Subvention Conseil Général	6.000 €
Actions de coopération	800 €		
<b>TOTAL</b>	<b>17 150 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 150 €</b>

*Sur avis favorable des commissions compétentes, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter auprès du Conseil Général du Val d'Oise une subvention de fonctionnement de 6.000 € pour la Médiathèque municipale.*

<b>IV - EQUIPEMENT</b>
------------------------

**\* PATRIMOINE CULTUREL : TRAVAUX DE RESTAURATION DU MOULIN A VENT**

**- PROCEDURE NEGOCIEE**

**- HABILITATION A SIGNER LES MARCHES**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics, et au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment le 19 décembre 2006 pour le lancement d'une procédure négociée (marché > 210.000 € HT) relative aux travaux de restauration du moulin à vent.

Pour la réalisation des travaux, le dossier de consultation des entreprises a été confié à un architecte, Monsieur Henri GRISON, maître d'œuvre, l'ensemble du marché correspondant comporte 7 lots.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 27 février 2007, a attribué aux entreprises, les lots suivants :

<b>Lot n°1 – Maçonnerie et abords</b>	CHAMPAGNE CONSTRUCTION RENOVATION 95660 – CHAMPAGNE SUR OISE
<b>Lot n° 2 – Charpente de la cavette</b>	MORO ET FILS 95580 – ANDILLY
<b>Lot n° 3 – Couverture</b>	TEMPERE 95590 – PRESLES
<b>Lot n° 4 – Charpente du moulin</b>	THOMAES MOLENBOUW 8800 – ROESLARE – BEVEREN BELGIQUE
<b>Lot n° 5 – Menuiserie en bois</b>	MORO ET FILS 95580 – ANDILLY
<b>Lot n° 6 – Electricité</b>	G.S.E. 95130 – LE PLESSIS-BOUCHARD
<b>Lot n° 7 – Peinture</b>	DEL BELLO 95110 - SANNOIS

*Monsieur le Maire indique que, du fait de sa technicité, le lot "Charpente du Moulin" a donné lieu à une deuxième présentation destinée à vérifier la conformité des offres au cahier des charges d'origine.*

*Monsieur le Maire répond à Monsieur DULOUARD que le moulin sera enlevé fin mars 2007 pour un retour prévu fin décembre 2007. Concernant les pièces métalliques, qui auront un aspect bois, il s'agit uniquement de l'armature principale des ailes.*

*Sur avis favorable des commissions compétentes le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces nécessaires à la conclusion des marchés pour chacun des lots.*

**\* AMENAGEMENT URBAIN : ECHANGE FONCIER 20-22, RUE DU LIEUTENANT-GEORGES-KEISER.**

Rapporteur : Monsieur LACOUR

Parallèlement aux négociations menées par le Conseil Général en vue d'élargir la rue du Lieutenant-Georges-Keiser, notamment au droit de la propriété de M. Mme Boulanger-Roques située au n° 20, la Ville a poursuivi avec ces derniers des discussions en vue d'échanger la propriété communale contiguë au n° 22.

Un accord est intervenu et il est donc proposé d'échanger la propriété communale AE 752 (lot A) pour 468 m<sup>2</sup>, en contrepartie de la propriété Boulanger-Roques AE 749 (lot C) pour 167 m<sup>2</sup>.

Cet échange se réalisera moyennant une soulte, au profit de la Ville, d'un montant de 52.200 euros et calculée de la manière suivante :

• Emprise communale : 468 m <sup>2</sup> × 190 €	= + 88.920 €
• Emprise Boulanger-Roques : 167 m <sup>2</sup> × 160 €	= - 26.720 €
• Coût de reconstruction de la dépendance :	- 10.000 €
	-----
Soulte	+ 52.200 €

L'emprise ainsi constituée par la Ville permettra d'envisager une éventuelle extension de l'opération réalisée sur l'îlot UK1 de la ZAC Keiser, tout en permettant un élargissement de la rue Jean-Mermoz.

*Sur avis favorable des commissions compétentes, le Conseil Municipal approuve, à la majorité moins une abstention : Mme MENDES, cet échange foncier.*

**\* ENVIRONNEMENT : ELABORATION D'UNE CARTE DE BRUIT.**

**- DESIGNATION DU COORDONNATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDES ET DU REPRESENTANT A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Considérant l'obligation faite aux collectivités locales val-d'oisiennes, faisant partie de l'agglomération parisienne, d'élaborer avant le 30 juin 2007, une carte de bruit, le conseil municipal a pris la délibération 211 le 21 décembre 2006 en vue de permettre à la commune de se regrouper, avec les autres collectivités concernées, au sein d'un groupement de commandes pour la réalisation de ce document.

Ce faisant, elle a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention relative à la constitution de ce groupement de commandes.

Cette procédure nécessitant la désignation d'un coordonnateur, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, ainsi que celle d'un représentant de chaque collectivité membre à la commission d'appel d'offres, avec voix consultative, et aux réunions de la commission technique, il reste à procéder à ces deux désignations par une délibération complémentaire.

Dans la mesure où le coordonnateur n'a pu être trouvé parmi les collectivités membres ayant la compétence «bruit», le préfet, par lettre du 30 janvier 2007, a informé toutes les collectivités concernées de la possibilité de choisir la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture pour remplir le rôle. En effet, il s'avère que l'Etat – et donc l'un de ses services – peut se joindre à un tel groupement pour l'élaboration desdites cartes de bruit, afin d'en assurer la coordination.

*Sur avis favorable des commissions compétentes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme ce choix et désigne Monsieur LACOUR pour représenter la commune à la commission d'appel d'offres et aux réunions de la commission technique.*

**V – ADMINISTRATION GENERALE/PERSONNEL/FINANCES/  
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

**\* BUDGET PRINCIPAL VILLE**

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Rapporteur : Monsieur le Maire

*Monsieur le Maire expose les orientations budgétaires 2007 élaborées autour de 3 axes principaux, l'environnement socio-économique, le contexte propre à Sannois et enfin les perspectives budgétaires 2007 de la Ville*

Les perspectives socio-économiques générales s'orientent vers :

- une croissance 2007 de +1,8 % à +2,5 %,
- une consommation des ménages en hausse de +2,2% (+2,8% en 2006),
- une augmentation de +3,7% de l'investissement productif (+4,2 en 2006),
- une inflation de +1,7% (+2% en 2006),
- au niveau du marché financier, une hausse du taux directeur de la banque centrale européenne (aujourd'hui à 3,50%) est envisagé
- une baisse du taux de chômage à 8,2% en juin 2007 (9,6% en novembre 2005)

Il rappelle que l'absence à Sannois de scènes de violences urbaines a entraîné une baisse des primes d'assurance

La Loi de Finances 2007 a prévu:

- Une hausse globale de la Dotation Globale de Fonctionnement de + 2,5425 %,
- Une affectation partielle du produit des amendes de police à la prévention de la délinquance,
- Le droit à restitution de la fraction des impôts directs (revenu, fortune, locaux sauf taxe d'enlèvement des ordures ménagères) : 1<sup>ère</sup> application en 2007,
- Le maintien du coefficient d'actualisation des bases d'imposition locale uniforme à 1,018 comme en 2005 et 2006,
- Le report de l'instauration de la taxe annuelle d'habitation sur les résidences mobiles,
- Le réaménagement du plafonnement de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée (Aucune incidence en 2007 sur Sannois selon estimation 2006).

La 2<sup>ème</sup> Conférence Nationale des Finances publiques qui s'est tenue le 12 février 2007 a préconisé, au travers des rapports « VALLETOUX » et « RICHARD »:

- l'accroissement de la transparence et de la responsabilité sur les recettes,
- l'amélioration du pilotage de la dépense (évaluation, statistiques, référentiels de coûts standards, consolidation et certification des comptes locaux),
- l'introduction du principe de négociation Etat/collectivités territoriales pour l'élaboration de contrats pluriannuels de « solidarité et performance » et le renforcement du rôle des collectivités employeurs dans la négociation salariale sur la fonction publique territoriale,
- l'amélioration de la compatibilité des finances locales avec les objectifs globaux des finances publiques (initiatives, concertation, péréquation financière et rénovation fiscale, compatibilité avec les dotations de l'Etat),

La modernisation de la Gestion Publique et du Processus de Décentralisation et de Déconcentration s'accompagne :

- En Commande Publique du 3<sup>ème</sup> code des marchés publics en 5 ans, annexé au décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> Août 2006.
- En Urbanisme du décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 visant à:
  - regrouper les procédures d'autorisation d'aménager
  - préciser les travaux concernés,
  - garantir des délais d'instruction
  - responsabiliser davantage architectes et constructeurs.

- La complexification de l'action locale entraîne une évolution des qualifications et une réforme des statuts des fonctionnaires territoriaux (décrets de décembre 2006 modifiant l'échelonnement indiciaire des 3 catégories, décrets sur les concours et examens professionnels, décrets sur le statut des assistantes maternelles, lois de février 2007 sur la modernisation de la fonction publique dans son ensemble et sur la fonction publique territoriale en particulier) ayant un fort impact sur une grande majorité des agents de la commune et du centre d'action sociale, et entraînant des charges de personnel qui représentent la dépense de fonctionnement la plus importante du budget, eu égard à la nature essentiellement de prestations de services de proximité de l'activité communale.

- Par ailleurs, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales réaménage son partenariat dans les nouveaux contrats « enfance et jeunesse » où son soutien passe progressivement de 67% à 55%.

Plus particulièrement à Sannois, les éléments socio-économiques pris en compte sont :

- La population fixée à 26.002 habitants (Estimation INSEE pour 2005 : 26.400 h soit 4,5%).
- Le nombre de demandeurs d'emploi de 1<sup>ère</sup> catégorie passe de 1493 en décembre 2004 à 1395 en décembre 2005 et 1299 en décembre 2006.
- Le revenu déclaré et global des Sannoisiens est en hausse de + 3% par an de 2002 à 2004 et de +2,8% de 2004 à 2005. Toutefois, 36,2 % des foyers fiscaux sont non imposables à l'impôt sur le revenu (49,8 % au niveau national).

Les actions de la ville de Sannois en partenariat élargi avec les autres organismes chargés de services publics concernent :

- Nouveau contrat de Contrat d'Initiative Ville Qualité (CIVIQ) avec le Conseil Général pour un montant global d'actions de 280.000 € en fonctionnement en 2007.
- Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), avec l'Etat, soit 80.000 € de l'Etat en fonctionnement, pour 2007, en faveur d'actions destinées en priorité au quartier Ouest (Loges, Gambetta, Carreaux), à celui du Moulin, et à celui des Buissons, dans le cadre de la thématique nationale : emploi, habitat, éducation, citoyenneté, santé
- Contrat Enfance/Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales, participation dégressive de la CAF de -3% en fin de contrat aux actions destinées à l'accueil de la Petite enfance et à la Parentalité, et aux loisirs et activités périscolaires de la Jeunesse,
- Contrat Régional et Départemental : soutien global de 1.890.000 € pour 3.891.986 €HT de travaux de 2006 à 2009 inclus.

-=>réhabilitation du Moulin qui devrait être réalisée avant l'hiver 2007/08.

=> Simultanément, restructuration du Centre de loisirs des Aubines avec Maison de la Nature lancée par la ville avec le soutien de ce contrat qui accompagnera la création, par le Conseil Général du Val d'Oise, d'une Maison Départementale de l'Environnement sur le terrain d'assiette de l'ancienne Ecole Nationale de Perfectionnement, aujourd'hui EREA, acquis en 2006 par la commune qui devrait la lui revendre en 2007.

- Création d'un groupement de commande publique département + commune pour unir les 2 maîtres d'ouvrage

Les autres aménagements concernent :

1 – au Centre Ville :

- fin de la Zone d'Aménagement Concerté Keiser
- poursuite de l'aménagement du secteur du square Ribot, avec la construction de l'immeuble destiné à abriter la Maison de l'Enfance.

2 – au Quartier Pasteur et de la Gare :

- aménagement du quartier de la gare avec Région + Département +SNCF et RFF : poursuite des acquisitions immobilières dans la zone de préemption

3 – au Quartier Gambetta /Ramon/ Loges :

- interventions du Conseil Général sur la RD14

4 – au Quartier Voltaire :

- Rénovation complète du terrain synthétique du stade Delaune

Dans différents secteurs une attention particulière est portée, notamment:

- à l'Enfance et à la jeunesse :

- études de rénovation des écoles, pour élaboration du prochain programme de travaux
- action en faveur de l'aide aux devoirs et à la parentalité et de l'accueil des enfants

- à la Voirie et à l'Environnement :

- Effort soutenu en matière de voirie+ commission d'accessibilité du cadre bâti et des équipements de toute nature ouverts au public créée en novembre 2006

- Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance installé fin 2006 : concertation entre les différents services publics territoriaux ou d'Etat, : commissions thématiques en lien avec les dispositifs contractuels évoqués ci-dessus (CIVIQ2, CUCS)

- Par précaution, il reste indispensable de maintenir des crédits ouverts et de continuer les provisions pour faire face aux suites éventuelles du contentieux relatif à l'ancienne concession de la cuisine centrale.

Pour en terminer avec le contexte dans lequel s'inscrit le budget 2007 il convient de noter que le budget principal 2006 dégage un excédent global estimé à 1.303.323,92 € et que les quatre autres budgets annexes ou autonomes présentent aussi en excédent global .

En tenant compte de l'ensemble des éléments précités, les perspectives budgétaires 2007, définies avec la prudence habituelle, sont les suivantes

### **NIVEAU GENERAL DU BUDGET 2007 :**

L'équilibre recherché atteint en fonctionnement 32,4M€ ( en 2006 : 32,758 M€ ) et en investissement un niveau maximal de 17,641M€ (en 2006 : 22,395 M€), soit une enveloppe globale maximale de 50,098 M€ en 2007 ( en 2006 : 51,153 M€ ou 48,894 sans les décisions modificatives)

### **FONCTIONNEMENT**

Les Opérations Réelles se montent globalement en dépenses à 30,262 M€ (-1,72%) ou, sans les restes à réaliser, à 29,200 M€ (-1,29%) et en recettes à 30,136 M€ (-1,27%) ou, sans les restes à réaliser à 30, 136 M€ (-1,29%)

Ces dépenses concernent principalement :

- Les charges de Personnel pour 16,963 M€ (soit +3,99%) dont l'évolution est due à la pondération de + 0,9% du point d'indice, à la hausse de 5% de la valeur du smic au 01/07/07, à la modification de la nouvelle bonification indiciaire et à la modification de l'échelonnement indiciaire des 3 catégories de fonctionnaires, mais aussi la révision biennale du régime indemnitaire, l'avancement d'échelon de 150 agents, les mouvements de personnel (leur solde entraînant une augmentation de 22.000 points) et la prime d'assurance du personnel (en diminution du fait de la réduction de l'absentéisme et de la concurrence au sein du marché de l'assurance).
- Les autres charges réelles non financières s'élèvent à 12,107M€ (-9,4%), et concernent les charges de gestion courante (comptes 011) pour 8,400 M€, les charges à caractère général (comptes 65) pour 3,579 M€ les charges exceptionnelles (comptes 67) pour 0,0228M€, et les provisions (comptes 68). Leur variation est stable mais, du fait des aléas tarifaires concernant l'énergie (électricité, gaz et carburants) et les produits alimentaires, des efforts d'économies sont à prévoir. Une provision semi-budgétaire de 100.000 € est inscrite dans le cadre du contentieux général de la cuisine centrale
- Les charges financières (1,155 M€) comprennent notamment les intérêts de la dette pour emprunts (1.171.870 € contre 1.058.062 € en 2006) dont le montant est lié au rajeunissement de la dette dû à la mobilisation en 2006 de 3,5 M€ d'emprunts et au mécanisme de prévision des intérêts courus non échus

Le niveau des recettes 2007 (30,136M€) est évalué sur la base des réalisations de l'exercice précédent.

Dotations : 12,164 M€

- En l'absence de données concernant certaines dotations, l'hypothèse proposée est d'inscrire un produit global supérieur de 1% à celui réalisé en 2006.
- La Dotation Globale de Fonctionnement est notifiée avec une augmentation de 0,82%.
- Les montants liés au Fonds de Solidarité pour la Région Île de France et à la Dotation de Solidarité Urbaine ne sont pas encore connus.
- Les allocations compensatrices sont encore indisponibles.
- Les autres participations des comptes 74 sont proposées sur la base des réalisations 2006.

Fiscalité :15,210M€ (+5,5%)

- Le produit de la fiscalité indirecte augmente globalement de 18% pour atteindre 1,530 M€ et comprend l'impôt sur les spectacles, la taxe sur l'électricité (339.000 €) et la taxe additionnelle aux droits de mutation (1.190.000€)
- Le produit de la fiscalité directe (13,676 MF) est fixé avec, comme objectif pour 2007, de faire progresser le produit fiscal global + de 2,6% en se fondant sur l'intégration probable des constructions de ces 2 dernières années dans le rôle 2007 et de ne pas changer les taux. Ainsi, le coefficient de revalorisation des bases d'imposition uniforme à 1,018 reste identique à 2006 pour les propriétés non bâties, pour les immeubles industriels ne relevant pas du régime réel d'imposition et pour les autres propriétés bâties.

Autres Recettes : 2,760 M€ (- 12,6%)

- Une diminution des remboursements par l'assurance des traitements des agents en congé de maladie est attendue en raison notamment de la diminution des absences
- Le montant global des produits de gestion courante reste à un niveau à peu près identique à celui de 2006.

Les Opérations d'Ordre se montent en dépenses à 967.039 € (+ 23,73%). Cette variation est due aux amortissements consécutifs aux acquisitions de matériel exécutées en 2006, à la constitution de provisions budgétaires entamée en 2004 qui se poursuit en 2007 à hauteur de 100.000€, pour le contentieux avec RGC qui a déposé un recours en 2004 contre le titre de recettes de remboursement à la ville des travaux de remise à niveau de la cuisine centrale.

Le virement à la section d'investissement prévu est de 1,228 M€

Les recettes d'ordre s'élèvent à 78.987 € en 2007 (+0,11%)

#### **SERVICE DE LA DETTE :**

En 2007, l'annuité totale de la dette (remboursement du capital et des intérêts) s'élèverait à 4,024 M€ (2,953 M€ en 2006). Cette variation est due au remboursement du Fonds d'Action Foncière pour 0,762 M€ (îlot Bellevue) et au rajeunissement de la dette ces 3 dernières années.

#### **INVESTISSEMENT**

Avant arbitrage définitif, la section d'investissement se monte, toutes prévisions confondues, à 17,641M€ (dont 5,334M€ de restes à réaliser), soit une diminution globale de 21% par rapport à 2006.

Les Dépenses Réelles (14,523M€) comprennent :

- Les dettes financières(4,708 M€) : remboursement du capital emprunté pour 2.853.112 € en 2007 (dont le remboursement du prêt à 0% de 762.245€, Fonds d'Action Foncière), avance à la SEMAVO pour l'îlot Keiser pour 1.248.762 € et provision de 500.000 € inscrite en dépenses et en recettes pour couvrir les mouvements financiers de la convention Dexia (différente d'une ligne de trésorerie car consolidable en emprunt).
- Les opérations d'équipement (9,813 M€) réparties entre les secteurs de l'Administration générale (424.000€ dont 158.000 de propositions nouvelles pour matériel et outillage, informatique, travaux de bâtiments), de la Sécurité salubrité (117.217€ dont 3.860 de propositions nouvelles pour matériel de communication radio), de l'Enseignement (2.551.138€ dont 176.000 de propositions nouvelles pour travaux de chauffage et de sécurisation des écoles), de la Culture (1.064.404€ dont 649.600 de propositions nouvelles), du Sports et de la Jeunesse (632.000 € dont 100.500 de propositions nouvelles), des Interventions sociales et de la Santé ( 82.725 € dont 28.014 de propositions nouvelles pour du matériel sanitaire et informatique), de la Famille (281.000€ dont 94.500 de propositions nouvelles pour notamment la vente en état de futur achèvement de la maison de l'enfance), du Logement (6.400€ de propositions nouvelles pour un logiciel), de l'Aménagement Urbain et de l'Environnement ( 4.617.466€ dont 3.302.990 de propositions nouvelles) et de l'Action économique (36.910€ dont 17.150 de propositions nouvelles).

Les Recettes Réelles comprennent :

- Les recettes ventilées pour 1,062M€ (subventions départementales, contrat régional et départemental et participation au Programme d'Aménagement d'Ensemble Ribot), les recettes non ventilées pour 3,397M€ (FCTVA estimé à 932.400, Taxe Locale d'Equipement à 105.230, fonds des amendes de police affecté à l'équipement de voirie à 130.000 €, remboursement de l'avance SEMAVO pour 1,248M€, remboursement budget annexe pour 38.000, remboursement de prêt par association pour 2.500, cession immobilière à l'aménageur Marignan pour 941.000) et les Emprunts pour 10,333M€ (dont 7,324M€ en restes à réaliser).
- Les Opérations d'Ordre se montent en Recettes à 967.039 € et à 78.987 € en dépenses.

Le Virement de la Section de fonctionnement s'élève à 1.228.000 € et contribue au remboursement du capital emprunté et à l'autofinancement net des équipements.

*Pour conclure, Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'orientations budgétaires qui correspondent au projet de la Ville depuis 2001. Elles se placent dans le sens du développement durable en cherchant notamment à anticiper les évolutions foncières afin de favoriser le développement économique (zone des Lionnettes, îlot Bellevue, pôle de la gare).*

*Le volet social est très présent notamment au travers de la Maison de l'Enfance, du CLSPD, du CUCS, des actions du SAJE, de l'Ecole Municipale des Sports..... Cet accompagnement social aide à une bonne intégration de tous les habitants. De même, la future maison de retraite pour adultes handicapés entre pleinement dans ce volet social.*

*Monsieur MONNIER, préalablement à son intervention jointe en annexe, remercie les services municipaux pour la qualité du travail fourni pour l'élaboration du document transmis aux Conseillers Municipaux concernant les orientations budgétaires.*

*Le Conseil prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2007 du Budget Principal Primitif exposé par Monsieur le Maire.*

**\* PERSONNEL – MOYENS DE COMMUNICATION : ATTRIBUTIONS ET CONDITIONS**

Rapporteur : Monsieur THARREAU

La dernière délibération en date du 27 juin 2006 prévoyait pour l'année 2006, en son annexe, la liste des fonctions pouvant bénéficier d'un véhicule de service avec remisage à domicile à titre occasionnel ou permanent, sans usage privé.

Il y a lieu d'actualiser pour l'année 2007 cette liste.

*Sur avis favorable de la commission compétente, accord du Conseil à l'unanimité.*

**\*ADMINISTRATION GENERALE**

**- CONVENTION D'ADHESION A L'IFAC 95**

Rapporteur : Madame CHAUSSIVERT

La Ville souhaite bénéficier de diverses prestations de l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC 95), sise 12 Bld Maurice Berteaux à Franconville (95310).

L'adhésion à cet institut est renouvelée tous les ans par convention, sauf dénonciation expresse de l'une ou l'autre des parties.

Pour l'année 2007, le coût de l'adhésion est fixé à 2.588,70 € (soit 0,10 € x 25887 habitants).

*Sur avis favorable de la commission compétente, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion à l'IFAC 95.*

**\*ADMINISTRATION GENERALE**

**\* ADHESION A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES PUBLIQUES UTILISANT DES SYSTEMES D'INFORMATIONS (ACPUSI)**

Rapporteur : Madame CHAUSSIVERT

La ville de Sannois est utilisatrice des progiciels édités par la société CIRIL depuis 2004, en ce qui concerne la gestion des Ressources Humaines (Paie et Carrières) ainsi que la gestion Financière.

Par ailleurs, il existe une association indépendante des éditeurs, l'Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Informations (ACPUSI). Cette association a notamment pour but de favoriser la coopération entre les collectivités (tenue d'ateliers techniques), d'offrir les services d'un groupement d'achats et d'intervenir auprès des éditeurs

Depuis juin 2002, année de signature d'une charte de partenariat, cette association est l'interlocuteur privilégié de la société Ciril en ce qui concerne les demandes d'évolution logiciel.

Afin de permettre à la ville de Sannois de participer et de bénéficier des services de cette association, il est proposé d'y adhérer pour un montant annuel de 520,00 €.

*Sur avis favorable de la commission compétente, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion à cette association.*

**\* BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT**

**- DECISION MODIFICATIVE N°1**

Rapporteur : Monsieur GAUBERT

La décision modificative n°1 du Stationnement Payant se présente comme suit :

SECTIONS	NATURE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
	1641	Emprunts en euro	+ 2 500,00 €	
	2188	Autres Immobilisations	+ 900,00 €	
	10222	FCTVA		- 5 783,00 €
	10228	Subventions		+16 500,00 €
	1688	Intérêts courus		- 613,00 €
	1641	Emprunts en euro		- 6 704,00 €
		S/Total	<b>3 400,00 €</b>	<b>3 400,00 €</b>

<b>Fonctionnement</b>				
	6611	Intérêts courus	- 613,00 €	
	6611	Intérêts des emprunts et dettes	+ 613,00 €	
	6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	- 9 500,00 €	
	61558	Autres biens mobiliers	- 1 500,00 €	
	6262	Frais de télécommunications	+ 11 000,00 €	
	6475	Médecine du travail, pharmacie	- 176,00 €	
	673	Titres annulés	+ 176,00 €	
		<b>S/Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 400,00 €</b>	<b>3 400,00 €</b>

Ce qui porte les prévisions (Dépenses et Recettes) de l'année 2007 à :

	<b>BP 2007</b>	<b>DM N°1</b>	<b>TOTAL</b>
Investissement	82 008,00 €	3 400,00 €	85 408,00 €
Fonctionnement	199 933,00 €	-	199 933,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>281 941,00 €</b>	<b>3 400,00 €</b>	<b>285 341,00 €</b>

*Sur avis favorable de la commission compétente, le Conseil Municipal vote à la majorité moins une voix contre : Mme MENDES et trois abstentions : MM. MONNIER, LE BAIL, DULOARD, la Décision Modificative N° 1 du Stationnement Payant.*

## VI - EMPLOI DELEGATION DE POUVOIRS DU MAIRE

n° 1 à 2 } Compte rendu des Marchés Publics 2006 passés par délégation de pouvoirs  
n° 5 à 12 }  
n° 16 }  
n° 18 à 20 }  
n° 22 à 23 }  
n° 32 à 40 }

n° 3 } Tarifications diverses SAJE passés par délégation de pouvoirs  
n° 13 à 15 }  
n° 21 }  
n° 24 à 31 }

n° 4 Cession à la société SAS 3D - 62000 ARRAS de la balayeuse SCARAB immatriculée 647 BND 95 pour une somme de 1.000,00 €.

- n° 17      Signature avec la Direction des Services Fiscaux du Val d'Oise de l'avenant n° 2 relatif aux locaux de la Perception de Sannois, qui porte le loyer annuel à 22.707,00 € à compter du 1er janvier 2007.

<b>VII - QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------------

- *Monsieur DULOULARD souhaite connaître l'aménagement prévu sur le terrain situé derrière le mur anti-bruit actuellement en construction sur l'A 15.*

- *Monsieur le Maire l'informe que, dans l'immédiat, il y aura un espace vert qui devra faire l'objet d'un aménagement "défensif" pour éviter le stationnement irrégulier de caravanes. Ensuite, la ville envisage de récupérer tout le foncier auprès de l'Etat afin de permettre éventuellement à une entreprise de s'y installer tout en laissant une servitude de passage public afin que les habitants puissent rejoindre plus directement la gare de Sannois.*

- *Monsieur DULOULARD demande où en est le projet de couverture de l'A15.*

- *Monsieur le Maire répond que la ville a déposé un nouveau mémoire devant le Tribunal Administratif de Paris contestant le fait que sa demande soit rejetée. Il a été rajouté, à l'instigation de Monsieur le Maire, dans ce mémoire le principe de l'égalité de traitement au contrat de projet Etat/Région en tenant compte du fait que cette couverture de l'A15 entre dans un cadre environnemental.*

La séance est levée à 22 heures 40.

**\* LE PROCHAIN CONSEIL EST PREVU LE JEUDI 29 MARS 2007 A 21 HEURES**

**Le Maire,**

**Yanick PATERNOTTE**

1er Vice-Président du Conseil Général  
Président de l'Union des Maires du Val d'Oise